



MAIRIE D'AGRIS

Le Bourg

16110 AGRIS

Agris, le 07/09/2026

Objet : Recensement des dommages liés à la sécheresse / demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame, Monsieur,

Notre commune subit actuellement des épisodes de sécheresse répétés qui provoquent d'importants mouvements de terrain et des dégâts matériels sur les habitations (fissures, affaissements).

Afin de constituer un dossier collectif de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État, la municipalité invite tous les administrés ayant constaté des désordres sur leurs biens à se manifester rapidement.

Les démarches à effectuer :

Si votre habitation est touchée, nous vous demandons de bien vouloir transmettre en mairie un dossier comprenant :

- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, courriel).
- Une description précise des dommages constatés ainsi que leur date d'apparition.
- Des photographies récentes des dégâts.

Ce dossier doit nous être retourné au plus tard le **15 novembre 2026**, il est à déposer directement à l'accueil de la mairie.

Plus le nombre de dossiers recensés sur notre commune sera important, plus nous aurons d'éléments pour appuyer notre demande officielle auprès de la Préfecture.

Si la reconnaissance est accordée par arrêté interministériel publié au Journal officiel, cette démarche facilitera vos procédures d'indemnisation auprès de votre assureur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

M. RIBIÈRE

